

DELIBERATION N° 94/10-01 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1994

Monsieur BRUNGARD, Adjoint délégué aux finances, donne lecture du budget supplémentaire 1994 dont la balance s'établit comme suit :

DEPENSES :

- Fonctionnement : 504 434, 40
- Investissement : 3 099 005, 77

RECETTES :

- Fonctionnement : 1 632 928, 01
- Investissement : 1 970 512, 16

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- approuve le budget supplémentaire 1994.